

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- Compte Administratif 2021
- Budget primitif 2022
- Vote des taxes
- Demandes de subvention
- CAE : Projet de territoire
- Tarif électricité salle polyvalente
- Devis cabine tracteur IZEKI

☞ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 6 avril 2022

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT et Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, M. Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et M. Laurent VOIRY.

**Absents :**

Mme Amélie LAVALLÉE donne procuration à M. Julien POTHIER  
M. Anthony LANGEVIN donne procuration à Mme Bernadette MARQUIS  
Mme Virginie HIVERT, excusée  
M. Anthony BOULOUDNINE, excusé  
M. Pierre VISSA, excusé

**Secrétaire :** M. Julien POTHIER

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Affectation du résultat de l'exercice 2021 au budget primitif 2022

Le Conseil Municipal accepte l'ajout du point supplémentaire à l'unanimité des membres présents

<b>N° DCM</b> <b>14/2022</b>	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021</u> <u>« COMMUNE »</u>
---------------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2021 «Commune», celui-ci étant identique au compte de gestion 2021 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Julien POTHIER après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les résultats du Compte Administratif 2021 identique au compte de gestion 2021.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	229 265,48 €	413 524,32 €
<b>Section d'investissement</b>	93 476.77 €	46 322.84 €

<b>N° DCM</b> <b>15/2022</b>	<u>Affectation du résultat</u> <u>Exercice 2021 – Budget Commune 2022</u>
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Section de Fonctionnement** :

- un résultat (excédent) 002 + 184 258.84 €

**Section d'Investissement**

- un solde d'exécution (déficitaire) 001 de la section d'investissement de 47 153.93 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses, aux articles :

21318 « Autres bâtiments publics » 24 452.34 €

2315 « Installations, matériel et outillage techniques 181 921.85 €

**pour un montant de 206 374.19 €**

En recettes, aux articles :

1322 « Régions » 54 000,00 €

1323 « Département » 34 814,00 €

13251 « GFP de rattachement » 3 500,00 €

1328 « Autres » 2500,00 €

1341 « Dotation d'équipement des territoires ruraux » 58 499,00 €

**pour un montant de 153 313.00 €**

un besoin de financement de **53 061.19 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- compte 001 : déficit d'investissement antérieur reporté : **47 153.93 €**

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **100 215.12 €**

- compte 002 : excédent de fonctionnement : **84 043.72 €**

<b>N° DCM</b> <b>16/2022</b>	<b><u>BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2022</u></b>
---------------------------------	---

Mme le Maire donne la parole à M. Julien POTHIER Adjoint, pour la lecture du budget « Commune » dont la préparation a été réalisée lors de la Commission Finances du 18/03/22. Un diaporama joint à ce compte-rendu explique les choix proposés avec une vision pluriannuelle.

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2022 comme suit :

- **section de fonctionnement** :

dépenses et recettes ..... 389 350.72 €

- **section d'investissement** :

dépenses et recettes ..... 560 971.55 €

<b>N° DCM</b> <b>17/2022</b>	<b><u>FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES</u></b>
---------------------------------	---

Mme le Maire rappelle expose à l'assemblée :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune.

La loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement a été de 30 % en 2021 puis sera de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

En ce qui concerne les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de reconduire pour 2022, les taux d'imposition votés au titre de l'année 2021, à, savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....44.84 %

- Taxe foncière non bâties : ..... 52.51 %

*A titre d'information, ces taxes représentent respectivement une recette de 115 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 11 500 € pour la taxe foncière non bâtie.*

<b>N° DCM</b> <b>18/2022</b>	<b><u>DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES</u></b> <b><u>REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'EGLISE ET AMENAGEMENT DES RUES</u></b> <b><u>ADJACENTES AU CENTRE DU VILLAGE</u></b>
---------------------------------	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du nouveau montant estimatif des travaux de requalification de la Place de l'Église estimés à 255 500 € HT.

Cette opération intègre plusieurs natures de travaux : création d'un arrêt de car accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, création de cheminement piétonnier et places de parking accessibles, aménagements paysagers avec perméabilisation des sols, mise en valeur du patrimoine avec signalétique.

Mr Julien POTHIER présente le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental des Vosges à hauteur de 18 % au titre de l'Aménagement Global de Voirie Communale.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Vosges pour la requalification de la Place de l'Eglise et des rues adjacentes au centre du village et à signer tous les documents s'y rapportant.

<b>N° DCM</b> <b>19/2022</b>	<b><u>ELECTRIFICATION RURALE : MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC AUTOUR DE L'EGLISE</u></b>
---------------------------------	---

M. Julien POTHIER présente le projet suivant : **Modification Eclairage Public autour de l'église.**

Il précise que le coût de l'opération s'élève à **36 397,03 € HT** et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 70,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 Février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit **21 838,22 €**,
- **DEMANDE** l'attente de la notification de la subvention départementale avant d'engager les travaux.

<b>N° DCM</b> <b>20/2022</b>	<b><u>REEVALUATION DU TARIF D'ELECTRICITE</u></b> <b><u>DE LA SALLE POLYVALENTE</u></b>
---------------------------------	--

Mme le Maire rappelle que le tarif réglementé d'électricité appliqué par ENEDIS a été augmenté de 4 % au 1<sup>er</sup> février 2022.

Le tarif appliqué actuellement date du 1<sup>er</sup> août 2019 pour un montant T.T.C de 0,22 € le KW

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de répercuter cette augmentation et l'arrondit à 0,25 € TTC le KW

<b>N° DCM</b> <b>21/2022</b>	<b><u>DEVIS PETITJEAN CABINE TRACTEUR</u></b>
---------------------------------	---

Mme le Maire Elle explique que l'entreprise PETITJEAN lors de son premier devis pour l'achat du tracteur ISEKI apparaissait le montant de 5 760 € H.T. pour une cabine universelle. Celle-ci ne pourra pas être livrée.

L'entreprise PETITJEAN, nous a transmis un nouveau devis pour une cabine d'un montant de 3750 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis d'un montant de 3 750.00 € H.T. pour la commande de la cabine pour le tracteur ISEKI

### INFORMATIONS DIVERSES :

#### PROJET DE TERRITOIRE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Mme le Maire informe que le document a été transmis aux conseillers et qu'il est nécessaire que chacun apporte, dans son domaine de compétence ou globalement, ses remarques / observations avant la fin du mois d'avril.

#### PROJET DE CENTRE BOURG ARBITRAGE

Suite à la commission aménagement-urbanisme du 25/03/22, le maître d'œuvre Claire Alliod, nous demande d'arbitrer des choix d'aménagements :

- ✓ Indiquer votre choix quant à la conservation ou non de la borne de puisage : décision de conserver la borne de puisage et de la déplacer dans l'angle de la Place de l'Eglise vers l'arbre → Mr Julien POTHIER se renseigne auprès de la CAE sur les possibilités de déplacement de cette borne
- ✓ indiquer votre choix par rapport à l'intégration ou non du nouveau auvent sur le pignon de la maison commune dans le marché de travaux : décision d'intégrer l'auvent qui servira d'abribus. Une réparation / entretien de l'auvent actuel devra être prévue (ex : remplacement des planches en bois en dessous de l'auvent, peinture...).
- ✓ indiquer la dimension des panneaux d'information que vous souhaitez replacer : positionner la carte des sentiers de randonnée et la vitrine d'informations sur la vie du village contre la façade abritée par le nouveau auvent. Réflexion pour repositionner, au niveau du centre-bourg, la carte du village démontée provisoirement sur le même format ou sous un format plus petit.
- ✓ confirmer les limites foncières posant question avec les riverains concernés (haie de thuya en fond de parking + riverain à l'angle de la place secteur magnolia) : parcelle AB264 privée (anciennement Mr LAMOISE), parcelle AB269 à cheval avec la propriété communale (Mr WEEXSTEEN).

Ces décisions seront transmises au maître d'œuvre pour avancer sur la suite de l'opération et notamment en vue de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

#### Opération Nettoyage de printemps du 23 avril 2022

Un appel à la population sera fait dans la newsletter pour la demi-journée « nettoyage de Printemps » (9h-11h30). Philippe sera également présent. Le matériel nécessaire au nettoyage sera retiré auprès du SICOVAD.

#### Gestion du cimetière

Un état des lieux est en cours sur le cimetière. D'après le plan de 1986, nous recensons 100 concessions pour 133 places.

M. Laurent VOIRY, informe qu'une demande de renseignement et de chiffrage pour le logiciel cimetière a été sollicitée auprès de la société Berger Levrault.

#### Spectacle du 7 mai 2022 à 15 H 00 : Francis sauve le monde (Cour de la mairie)

Le spectacle itinérant proposé par Scène Vosges est payant de 8 (pour les enfants) à 16€ (pour les adultes). Les abonnés Scène Vosges bénéficient de tarifs réduits. Les réservations peuvent se faire en ligne sur leur site internet. Le nombre de spectateurs est limité à 60 personnes et fixé selon les possibilités de repli (salle polyvalente).

#### Monalisa

Mme le Maire informe de l'invitation à la quatrième édition de la journée Départementale coopération Monalisa Vosges (mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) aura lieu le 10 mai 2022 à la salle de la Rotonde de Thaon les Vosges de 9h à 17h.

Communes forestières du 5 mai 2022

Mme le Maire informe qu'elle sera présente à l'assemblée générale de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes se tiendra le Jeudi 5 mai 2022 à partir de 9h30 au Centre des Congrès d'EPINAL

ENEDIS

Mme le Maire informe de la coupure ENEDIS le 4 mai 2022 de 13H30 à 15H30.

Contrat fourniture d'énergie

Une révision des contrats est prévue auprès de plusieurs fournisseurs potentiels.

Poteaux incendie

Un état des lieux sera mené sur la commune.

Tableau des présences du 2<sup>ème</sup> tour à valider

A ce jour il manque 3 personnes pour la tenue du bureau de vote du dimanche 24 avril 2022  
Un appel sera lancé sur la newsletter ainsi qu'auprès des membres de la commission affaires sociales

Appartement

Réception des travaux jeudi 31 mars 2022 à 14 heures avec la société DECO'D  
3 visites ont été faites pour l'appartement

SARL ARLIANE interviendra mercredi 20 avril au matin pour le diagnostic de l'appartement

Conseil Municipal

Validation des prochaines réunions jeudi 19 mai et 23 juin 2022. La durée des conseils municipaux ne devra pas dépasser les 2 heures.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Ventes SEGUIN Carole et LHUILLIER épouse BECAN Stéphanie

Maison d'Assistants maternelles - Demande de subvention

Mme la Maire donne lecture de la demande de subvention d'un montant de 2 244 € de la MAM pour l'achat de pelouse synthétique pour recouvrir la cour de l'ancienne école maternelle qui représente une superficie de 374 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide de consulter la PMI pour avoir un avis.

Aire de Jeux intercommunale

La commune reprend en main la gestion / l'entretien de l'aire de jeux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le tapis du terrain de foot sera changé par la CAE.

Conseil d'école Élémentaire d'Uxegney

M. Julien POTHIER donne compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 5 avril dernier.  
Les effectifs restent stables pour la rentrée prochaine

Dossier risque inondations

Mme le Maire a rencontré une étudiante de Montpellier au sujet du risque inondation lié au barrage de Bouzey.

Décès

Mme le Maire informe du décès de M. MENDES Alberto

Séance levée à 22H40